

## Informations Accueil Collectif de Mineurs de Boves

L'accueil périscolaire ouvre ses portes dès la rentrée le **lundi 1er septembre 2025 de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.**

L'ACM « mercredi » débutera dès le **mercredi 3 septembre 2025, de 7h30 à 18h30.**

**L'ACM est ouvert pendant l'ensemble des vacances scolaires sauf la deuxième semaine des vacances de Noël et du 15 août jusqu'à la veille de la rentrée.**

**Fermeture exceptionnelle le vendredi 26 décembre 2025.**

Pour plus d'informations **06 37 77 25 44** ou [palaisdesenfants@ville-boves.fr](mailto:palaisdesenfants@ville-boves.fr)

Il est obligatoire d'inscrire vos enfants pour les accueils suivants :

- restaurant scolaire (pause méridienne),
- ACM « mercredi »,
- ACM « vacances scolaires ».

Les inscriptions se font via le portail famille « Inoë ».

Le calendrier d'inscription est joint dans ce document.

### **A- Inscription « portail famille Inoë »**

Le portail est ouvert uniquement aux dates d'inscription.

Ces dates sont fournies au point « **B** » de ce document « [Calendrier des vacances et inscriptions](#) » Vous pouvez réserver uniquement pendant la période d'ouverture du portail « Inoë »

L'inscription au portail Inoë vous permet de réserver des places à l'ACM (mercredis, vacances scolaires) ainsi qu'au restaurant scolaire.

Passer les délais, nous ne pouvons vous garantir une place pour vos enfants.

Un règlement a été mis en place :

lien : <https://www.ville-boves.fr/a-c-m-aux-palais-des-enfants/>

### **Démarche à suivre :**

Voici la démarche à suivre pour réserver le restaurant scolaire, les mercredis et les vacances de vos enfants.

Chaque activité (restaurant scolaire, mercredi, vacances) est une inscription différente et nécessite une réservation.

**Seul, le périscolaire (accueil matin et soir) ne nécessite pas de réservation.**

## PREMIÈRE ÉTAPE CRÉER VOTRE ESPACE FAMILLE

1 - créer votre espace famille Inoë avec vos identifiants (lien envoyé par l'ACM, le demander par mail si besoin [palaisdesenfants@ville-boves.fr](mailto:palaisdesenfants@ville-boves.fr) )

2- télécharger tous les documents obligatoires dans votre espace famille (pour la fiche enfant, merci de télécharger uniquement les deux feuilles de la fiche enfant et pour le règlement intérieur uniquement le coupon signé). Si vous n'avez pas les documents merci de nous les demander par mail [palaisdesenfants@ville-boves.fr](mailto:palaisdesenfants@ville-boves.fr). Les documents seront validés par nos soins.

## DEUXIÈME ÉTAPE FAIRE LE DEMANDE D'AJOUT DE L'ACTIVITÉ

Cliquer sur le nom de votre enfant et faire la demande d'ajout d'une nouvelle activité : choisir l'activité soit le restaurant scolaire, le mercredi ou les vacances ; puis attendre la validation. Attention à bien choisir la bonne activité et le bon groupe selon l'âge de vos enfants.

## TROISIÈME ÉTAPE SÉLECTIONNER LES JOURS DE PRÉSENCE

1- **Après notre validation**, il faut retourner dans votre espace Inoë, aller sur le nom de l'enfant puis sélectionner l'activité concernée et procéder à la réservation des jours de présence.

2- **Les réservations se font un mois à l'avance** : en août pour septembre, en septembre pour octobre et ainsi de suite. Vous avez du 1er au 30 du mois en cours pour faire les réservations du 1er au 30 du mois suivant.

**Les annulations se font uniquement par mail à l'ACM.** Vous avez du 1er au 30 du mois en cours pour faire les annulations du mois suivant.

Les annulations se font dans les mêmes délais que les réservations.

Toute réservation sera facturée sauf en cas de présentation d'un certificat médical.  
Rappel important, si :

- la réservation n'est pas faite, votre enfant ne pourra pas être accueilli.
- un enseignant est absent merci de nous prévenir que l'on puisse annuler le repas.
- votre enfant est sur liste d'attente merci de contacter l'ACM par mail [palaisdesenfants@ville-boves.fr](mailto:palaisdesenfants@ville-boves.fr).

## B- Calendrier des vacances et inscriptions

### - Vacances d'automne 2025

Date des vacances automne du 20 au 31/10/2025

### Inscriptions :

- bovois du 15/09 au 26/09
- extérieur du 22/09 au 26/09.

### **- Vacances de Noël 2025**

Date des vacances de Noël du 22 au 24/12. **L'ACM sera fermé le 26 décembre.**

#### **Inscriptions :**

- bovois du 10 au 21/11
- extérieur du 17/11 au 21/11

### **- Vacances d'hiver 2026**

Date des vacances d'hiver 2026 du 16/02 au 27/02

#### **Inscriptions :**

- bovois du 12 au 23/01
- extérieur du 19/01 au 23/01

### **- Vacances de printemps 2026**

Date des vacances de printemps du 13 au 24/04

#### **Inscriptions :**

- bovois du 02/03 au 13/03
- extérieur du 09/03 au 13/03

### **- Vacances d'été 2026**

Date des vacances été du 06/07 au 14/08

#### **Inscriptions :**

- bovois 11/05 au 05/06
- extérieur 25/05 au 05/06

#### **Dates des fermetures exceptionnelles (journées pédagogiques) :**

**- mercredis 5 et 26 novembre 2025, 25 mars 2026 et 24 juin 2026.**

**Rappel : vendredi 26 décembre 2025, l'ACM sera fermé.**